

Workshop - Région Asie :
Normes, principes et modalités de soutien aux droits fonciers et à la tutelle des forêts des peuples autochtones



Siem Reap, Cambodge
31 juillet - 1 août 2022

L'atelier a été organisé par les organisations des peuples autochtones du Cambodge (OPIC)



L'atelier a réuni des participants des organisations suivantes :



Aliansi Masyarakat Adat Nusantara



BIPF



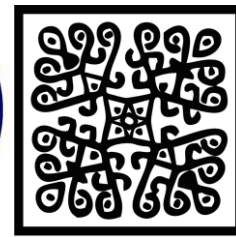
CDPC
Center for Development Programs in the Cordillera



KAPAEENG
Foundation



National Indigenous Disabled Women Association, Nepal
2015
NIDWAN



PACOS Trust



Championing Indigenous Peoples Rights

- Alliance des peuples autochtones du Cambodge
- Association des jeunes autochtones du Cambodge
- Réseau Asie des personnes autochtones handicapées
- Association inter montagnarde pour l'éducation et la culture en Thaïlande (IMPECT)
- Organisation pour la promotion de la culture Kui (OPKC)
- Territoires et aires conservés par la communauté des peuples autochtones des Philippines (Bukluran)
- Promotion des peuples autochtones et de la nature ensemble (POINT)



Facilité par Charapa Consult

Table des matières

MESURES D'ACTION IMMÉDIATE	7
ARRIÈRE-PLAN :	8
ORGANISATION ET OBJECTIFS DE L'ATELIER RÉGIONAL	8
OBJECTIF DE L'ATELIER RÉGIONAL	9
CONTEXTE ET CONSIDÉRATIONS DES PEUPLES AUTOCHTONES D'ASIE	9
LA CONTRIBUTION DES PEUPLES AUTOCHTONES EST INESTIMABLE	9
LA DIVERSITÉ DES CONTEXTES NATIONAUX ET LOCAUX EN ASIE DOIT ÊTRE PRISE EN COMPTE	10
PRINCIPES POUR LE SOUTIEN AUX PEUPLES AUTOCHTONES EN ASIE	10
UNE APPROCHE BASÉE SUR LES DROITS EST UNE EXIGENCE	10
AMÉLIORER LA COHÉRENCE DU SOUTIEN DES DONATEURS AUX PEUPLES AUTOCHTONES	11
LES PEUPLES AUTOCHTONES ONT BESOIN D'UN SOUTIEN HOLISTIQUE POUR POURSUIVRE UN DÉVELOPPEMENT DURABLE AUTODÉTERMINÉ	11
MODALITÉS DE SOUTIEN PRÉFÉRÉES	12
NOUS AVONS BESOIN DE FONDS QUI ATTEIGNENT NOS TERRITOIRES ET NOS COMMUNAUTÉS	12
LE RÔLE DES INTERMÉDIAIRES : RIEN SUR NOUS SANS NOUS	12
NOUS AVONS DES CAPACITÉS ET DES POTENTIELS QUI ATTENDENT D'ÊTRE EXPLOITÉS	13
NOUS ÉTABLIRONS LE FONDS DE SOLIDARITÉ DES PEUPLES AUTOCHTONES D'ASIE	13
RENFORCER LE DIALOGUE, LA TRANSPARENCE ET LA RESPONSABILITÉ DANS LE CONTEXTE DE L'ENGAGEMENT	14
NORMES OPÉRATIONNELLES	14
DÉFINITION DES PRIORITÉS DE FINANCEMENT	14
ACCÈS AU FINANCEMENT	15
NOUS AVONS BESOIN DE RÈGLES ET DE PROCÉDURES OPÉRATIONNELLES TRANSPARENTES, FLEXIBLES ET RESPONSABLES	16
DOMAINES SPÉCIFIQUES DE SOUTIEN DANS LE CADRE DE L'ENGAGEMENT	17
DÉFENSEURS DES DROITS HUMAINS DES PEUPLES AUTOCHTONES	18
RÉSOLUTION DE CONFLITS	18
RÉFORME DE LA POLITIQUE NATIONALE	19
ENGAGEMENT RÉGIONAL ET INTERNATIONAL.	19

RÉSUMÉ

CONTEXTE ET CONSIDÉRATIONS

La contribution des peuples autochtones au développement durable, à l'atténuation des changements climatiques, à la protection des forêts et de la biodiversité est inestimable. Cependant, nous avons besoin de financement pour soutenir nos efforts de protection des forêts.

L'Asie est une région très diversifiée avec d'énormes différences dans la taille des populations autochtones, les capacités institutionnelles des peuples autochtones et la reconnaissance des droits dans les lois et les politiques, avec des tendances inquiétantes de rétrécissement de l'espace civique dans la région. Nous devons travailler sur la base de cette réalité et tenir compte des contextes, des capacités et de la diversité locaux et nationaux.

PRINCIPES DE SOUTIEN

Les fonds engagés dans le cadre de l'Engagement doivent être guidés par une approche fondée sur les droits, conformément à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (UNDRIP). Les droits à la consultation, à la participation ainsi qu'au consentement libre, préalable et éclairé sont des éléments essentiels de ces droits. L'autonomisation des peuples autochtones pour plaider en faveur de la reconnaissance de ces droits dans la législation et les politiques devrait être une priorité.

Les donateurs sont encouragés à aligner leurs engagements de financement sur un soutien plus général à la promotion et à la protection des droits des peuples autochtones. Cela implique de construire de larges alliances ; rechercher des synergies entre les interventions à différents niveaux et utiliser tous les outils à portée de main, y compris la coopération bilatérale, le dialogue et la présence diplomatiques, la voix dans les agences multilatérales, le financement direct et l'affectation des fonds dans le cadre d'interventions plus larges. Un tel soutien à multiples facettes contribuera à la reconnaissance indispensable des droits des peuples autochtones, qui est une condition préalable à leur tutelle sur les forêts.

Les aspects culturels, économiques et politiques de la gestion forestière durable des peuples autochtones sont tous liés. Par conséquent, les fonds engagés dans le cadre de l'Engagement devraient répondre aux besoins et priorités holistiques des peuples autochtones, y compris ceux liés aux moyens de subsistance, et garantir l'inclusion des jeunes, des femmes et des personnes handicapées.

MODALITÉS D'UN SOUTIEN RENFORCÉ

Seule une fraction du financement climatique mondial atteint les peuples autochtones. Nous avons besoin d'un financement direct vers nos territoires, nos communautés, nos institutions et nos organisations, sinon nous ne pouvons pas contribuer efficacement à la protection de nos forêts et de notre biodiversité.

Les intermédiaires peuvent jouer un rôle positif dans la facilitation et la fourniture d'un appui technique, tandis que la prise de décision, en particulier concernant l'allocation et la mise en œuvre des fonds, incombe aux peuples autochtones et à leurs communautés. Ceci est conforme à l'UNDRIP, qui stipule que les institutions représentatives des peuples autochtones, basées sur l'autosélection,

doivent participer aux processus de prise de décision sur toutes les questions qui les concernent. De tels processus doivent être soutenus par des ressources.

Beaucoup d'entre nous ont renforcé leurs capacités au fil des ans. Nous avons décidé de ne pas nous excuser et de repousser nos limites ; développer les compétences qui peuvent répondre aux exigences des donateurs modernes. Si nous disons « nous ne pouvons pas », les autres nous exploiteront. On peut le faire !

Nous établirons notre propre mécanisme de financement régional pour l'Asie que nous gérons, gouvernons et exploitons. Bref, un mécanisme de financement contrôlé par les peuples autochtones. Le nom sera le **Fonds de solidarité des peuples autochtones d'Asie** (le Fonds IPAS). Nous nous appuyerons sur nos expériences, nous consoliderons et nous développerons. Avec le temps, le mécanisme peut canaliser diverses sources de financement vers les communautés autochtones dans tous les écosystèmes d'Asie. Lorsque les organisations de peuples autochtones sont confrontées à des restrictions d'accès aux fonds étrangers, nous explorerons et organiserons des mécanismes fiscaux permettant l'acheminement des fonds. L'objectif final est d'établir un fonds de dotation qui peut devenir une source de financement récurrent pour les organisations des peuples autochtones à travers l'Asie.

DIALOGUE, TRANSPARENCE, RESPONSABILITÉ ET CAPACITÉ RENFORCÉS

Nous devons maximiser l'opportunité offerte par l'Engagement en renforçant le dialogue, la transparence, la responsabilité et les capacités. Nous recommandons donc de :

- Établir un mécanisme de dialogue et d'engagement continus des peuples autochtones avec les donateurs de l'Engagement (au moins une fois par an), tout au long de la durée de l'Engagement, en s'appuyant sur ce qui a déjà été initié avec le Groupe de référence
- Divulguer des informations sur les contributions et les allocations dans le cadre de l'engagement
- Établir un mécanisme de suivi pour suivre les engagements pris dans le cadre de l'Engagement avec la participation directe des peuples autochtones
- Organiser une session mutuelle de renforcement des capacités des donateurs et des leaders autochtones
- Donner la priorité à l'allocation directe des fonds aux organisations des peuples autochtones plutôt qu'aux intermédiaires
- Soutenir une plate-forme mondiale d'échange entre les peuples autochtones, y compris les ressources nécessaires pour mener des consultations et des activités de sensibilisation à différents niveaux (national et régional)

NORMES OPÉRATIONNELLES

Les organisations des peuples autochtones suivent une approche ascendante, à travers laquelle les priorités sont définies au niveau communautaire, puis agrégées par le biais de processus infranationaux, nationaux et régionaux. Toute proposition soumise aux donateurs doit être consultée et avoir le consentement des communautés.

Les processus consultatifs doivent inclure les femmes, les jeunes, les personnes âgées et les personnes handicapées, ce qui peut nécessiter des consultations séparées et des mesures spéciales telles que l'interprétation en langue des signes et des dispositions pour l'assistance personnelle.

La flexibilité dans la programmation est nécessaire pour s'aligner sur les priorités locales, qui peuvent changer à mesure que les contextes changent. L'Engagement reflète certaines des principales priorités des peuples autochtones, mais devra être interprété de manière flexible pour correspondre aux priorités et aux besoins divers et holistiques des peuples autochtones.

La plupart des organisations de peuples autochtones en Asie ont un accès très limité au financement et consacrent énormément de temps et de ressources humaines à essayer de collecter des fonds. Cependant, ils ne peuvent pas rivaliser avec les ONG qui sont expertes en cadres logiques, cadres axés sur les résultats, etc.

Pour améliorer l'accès des peuples autochtones, les donateurs devraient affecter des fonds et fournir des subventions spécifiques avec des exigences simplifiées pour les peuples autochtones. Différents types de subventions devraient répondre à l'accroissement et à la consolidation des capacités des organisations de peuples autochtones. L'objectif est d'assurer un financement à long terme pour les organisations des peuples autochtones, qui soit aligné sur leurs propres plans stratégiques et priorités.

DOMAINES SPÉCIFIQUES DE SOUTIEN

L'Engagement met particulièrement l'accent sur le soutien aux défenseurs des droits humains des peuples autochtones ; résolution de conflit; réforme de la politique nationale; mobilisation régionale et internationale.

Les défenseurs des droits de l'homme des peuples autochtones ont besoin d'un soutien financier pour accroître la sécurité grâce à des sanctuaires dans diverses zones ; bourses de voyage, visas et passeports; soutien aux familles; un soutien juridique pour ceux qui font face à de fausses accusations ; l'accès à la justice des victimes. De plus, un soutien est nécessaire pour :

- Sensibiliser et renforcer les capacités
- Accroître la participation aux mécanismes régionaux et internationaux de signalement des violations des droits de l'homme
- Renforcer l'engagement avec les institutions nationales des droits de l'homme et les médias
- Entreprendre des recherches et de la documentation sur la situation des défenseurs des droits humains des peuples autochtones.
- Entreprendre des dialogues communautaires avec ceux qui peuvent être des alliés des peuples autochtones
- Faciliter le dialogue, les visites d'exposition et le renforcement des capacités des gouvernements pour mieux comprendre la situation des défenseurs des droits humains des peuples autochtones

De nombreux peuples autochtones d'Asie vivent dans des zones de conflit. Les donateurs doivent donc être sensibles aux conflits et suivre une approche « ne pas nuire ». Les donateurs ne peuvent pas forcer les gouvernements, mais ils peuvent jouer un rôle clé en facilitant le dialogue, en servant de médiateurs et en aidant à établir des relations constructives entre les gouvernements et les peuples autochtones. Les domaines concrets de soutien sont :

- Équipements de base dans les zones touchées par le conflit et pour les personnes déplacées à l'intérieur du pays.
- Missions d'évaluation des besoins et d'enquête pour les peuples autochtones travaillant sur le terrain
- Renforcement de la confiance entre les parties en conflit,
- Négociations de paix et inclusion des droits des peuples autochtones dans les négociations de paix
- Réparation pour les peuples autochtones en situation post-conflit, qui ont été déplacés
- Accès à l'éducation, à la santé, à l'autonomisation des communautés pour la consolidation de la paix après les conflits
- Assurer la sécurité des ex-combattants

Dans de nombreux pays asiatiques, les droits des peuples autochtones sont peu reconnus dans les lois et les politiques. La réforme des politiques nationales est donc une priorité. Les donateurs peuvent aider à influencer les gouvernements par le dialogue.

Les domaines de soutien prioritaires comprennent :

- Analyse du contexte juridique national et du droit coutumier
- Révision des lois nationales qui discriminent les peuples autochtones
- Reconnaissance du droit des peuples autochtones au consentement libre, préalable et éclairé dans les lois et les politiques
- Renforcement des capacités et sensibilisation des responsables gouvernementaux, des juges, des députés, etc.
- Dialogue ouvert avec les gouvernements
- Améliorer la cohérence au sein des agences gouvernementales nationales
- Formation pour les communautés autochtones afin qu'elles puissent suivre et rattraper les processus d'élaboration des politiques et répondre par des interventions d'urgence
- Création de groupes parlementaires pour la promotion des droits des peuples autochtones

Les peuples autochtones doivent participer aux principaux mécanismes et processus relatifs aux droits de l'homme et au changement climatique aux niveaux régional et mondial. Les exigences des peuples autochtones en matière de participation pleine et effective à tous les niveaux comprennent :

- Accès à l'information pour les peuples autochtones afin de comprendre les mécanismes et comment s'engager. Inversement, les donateurs doivent comprendre les peuples autochtones
- Respect du principe d'autosélection des représentants des peuples autochtones
- Cohérence des politiques concernant les peuples autochtones (notamment entre les domaines du climat et des droits de l'homme)
- Facilitation des processus internes des peuples autochtones à tous les niveaux (national, régional et mondial)
- Inclusion des femmes, des jeunes, des personnes autochtones handicapées.
- Mesures pour répondre aux besoins des personnes autochtones handicapées (telles que l'interprétation en langue des signes et l'assistance personnelle)
- Dérogations à l'obligation d'obtenir l'approbation du gouvernement/lettre d'appui
- Fonds flexible pour couvrir tous les frais de voyage pertinents (passeport, visa, assurance, transport local)
- Financement anticipé (pas de remboursement), car la plupart des représentants autochtones n'ont pas d'argent pour avancer des billets, etc.

POINTS D'ACTION IMMÉDIATS

A court terme (jusqu'à la COP 17), les prochaines étapes sont les suivantes :

- Nous demanderons de l'aide pour diffuser davantage les recommandations de l'atelier régional pour l'Asie parmi nos mandants et entreprendre des consultations sur la création du Fonds IPAS.
- Nous contacterons les donateurs de l'Engagement au niveau national, pour les sensibiliser au travail entrepris par les organisations de peuples autochtones et entamer un dialogue avec eux sur la mise en œuvre de leurs engagements dans le cadre de l'Engagement.
- L'AIPP et l'AMAN convoqueront un groupe de travail, composé des quatre membres du groupe de référence et de deux experts autochtones supplémentaires pour développer davantage le Fonds IPAS.
- Les principaux éléments du Fonds IPAS seront présentés à la COP 27, avec pour objectif d'obtenir un engagement de financement initial (financement de démarrage) d'au moins 0,5 million USD pour la création du Fonds.

Arrière plan:

Lors de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 26) de 2021, un groupe de donateurs bilatéraux et de bailleurs de fonds philanthropiques a lancé un engagement, engageant 1,7 milliard de dollars entre 2021 et 2025 pour faire progresser les droits fonciers et la tutelle des forêts des peuples autochtones et des communautés locales dans les forêts tropicales et subtropicales. Dans l'engagement, les donateurs s'engagent également à promouvoir la participation et l'inclusion effectives des peuples autochtones et des communautés locales dans la prise de décision et à les inclure, les consulter et s'associer à eux dans la conception et la mise en œuvre des programmes et instruments de financement pertinents, en reconnaissant les intérêts spécifiques des femmes et des filles, des jeunes, des personnes handicapées et d'autres personnes souvent exclues de la prise de décision.¹

L'Engagement visant à augmenter l'ampleur et à améliorer la qualité du financement climatique pour les peuples autochtones dans les forêts tropicales et subtropicales, certains experts et fonds autochtones ont vu la nécessité d'entreprendre une évaluation indépendante des principes, normes et mécanismes qui soutiennent le mieux les peuples autochtones. les droits fonciers et la tutelle des forêts conformément à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Par conséquent, la Fondation Ford, le Fonds Christensen et la Fondation David et Lucile Packard ont engagé Charapa Consult pour faciliter un tel processus².

Afin de superviser et de coordonner le processus, un groupe de référence a été créé. Les quatre membres du groupe de référence sélectionnés par les peuples autochtones d'Asie sont :

- M. Gam A. Shimray , Secrétaire général du Pacte des peuples autochtones d'Asie (AIPP). Suppléant : Dr. Shree Kumar Maharjan, secrétaire général adjoint de l'AIPP.
- Mme Rukka Sombolinggi, Secrétaire générale, Aliansi Masyarakat Adat Nusantara (AMAN). Suppléant : Mme Mina Setra, Adjointe au Secrétaire général de l'AMAN.
- M. Peter Kallang, SAVE Rivers et Consortium ICCA. Suppléant : M. Giovanni Reyes, Consortium ICCA
- Mme Chandra Tripura, Forum des peuples autochtones du Bangladesh. Suppléant : Archana Soreng, Vasundhara Odisha

Un élément important de la méthodologie d'évaluation est la convocation d'ateliers régionaux, pour recueillir les contributions et les recommandations des peuples autochtones d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine.

Organisation et objectifs de l'Atelier Régional

L'atelier régional en Asie a été convoqué par les membres du Groupe de référence asiatique. Il a réuni 29 participants de 10 pays d'Asie, dont le Cambodge, le Vietnam, la Thaïlande, l'Indonésie, les Philippines, l'Inde, le Népal, la Malaisie, le Myanmar et le Bangladesh. Les participants ont été sélectionnés conformément à un ensemble de critères définis par le groupe de référence pour assurer une participation large et équilibrée entre les sexes de toute l'Asie, y compris des représentants des jeunes et des personnes handicapées.

L'hébergement et l'organisation logistique ont été entrepris par l'Organisation des peuples autochtones du Cambodge (OPIC), sous la direction compétente de Mme Mane Yun et de son excellente équipe. L'OPIC a également organisé une visite d'une journée dans la communauté de Val Veng, commune de Chhouk, district de Prasat Sambo, province de Kompong Thom. La visite a fourni

¹Voir plus sur : <https://ukcop26.org/cop26-iplc-forest-tenure-joint-donor-statement/>

²Voir plus sur: www.charapa.dk

aux participants des impressions de première main sur les efforts des peuples autochtones cambodgiens pour défendre et gérer leurs forêts, ainsi que sur les nombreux défis auxquels ils sont confrontés.

Objectif de l'atelier régional

L'objectif général de l'atelier était d'identifier les principes, les normes et les modalités d'un soutien externe, sur la base des expériences et des aspirations des peuples autochtones des zones forestières tropicales et subtropicales d'Asie. Les messages clés de l'atelier seront présentés sous forme de recommandations pour examen par le groupe de donateurs.

Plus précisément, l'atelier visait à :

- Partager des informations sur l'engagement de soutenir les droits fonciers et la tutelle forestière des peuples autochtones et des communautés locales
- Discuter des priorités de financement pour les peuples autochtones dans les forêts tropicales et subtropicales d'Asie
- Échanger des expériences avec des financements externes aux organisations autochtones et identifier les défis et les bonnes pratiques.
- Discuter d'un ensemble de principes et de normes pour le financement externe, sur la base de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones
- Discuter des modalités préférées de financement dans le cadre de l'engagement à soutenir les droits fonciers et la tutelle forestière des peuples autochtones et des communautés locales

L'atelier a été mené selon les règles de Chatham House, ce qui signifie que les participants sont libres d'utiliser et de partager les informations générales et les points soulevés lors de l'atelier, mais l'identité spécifique de tout orateur/participant ne peut être révélée. Par conséquent, ce rapport d'atelier ne cite pas de participants spécifiques, mais résume les points clés tels qu'ils ont été convenus par les participants à l'atelier. Le rapport est basé sur les notes détaillées élaborées par M. Hean Bunhieng.

CONTEXTE ET CONSIDÉRATIONS DES PEUPLES AUTOCHTONES D'ASIE

La contribution des peuples autochtones est inestimable

La majorité des peuples autochtones du monde vivent en Asie et nous conservons la majeure partie de la biodiversité restante dans la région. Cependant, nous sommes les moins reconnus et avons le moins accès aux fonds.

La contribution des peuples autochtones en termes de développement durable, d'atténuation du changement climatique et de protection de la biodiversité grâce à la gestion durable de nos forêts vaut bien plus de 1,7 milliard de dollars. De plus, il existe des preuves scientifiques que la conservation gérée par la communauté est beaucoup moins chère et plus efficace que les aires protégées par l'État. Par conséquent, les peuples autochtones sont essentiels pour lutter contre le changement climatique. C'est notre contribution à l'humanité. Par conséquent, nous devrions également être considérés comme des donateurs et mériter respect et soutien.

L'Engagement est le résultat de nos efforts de plaidoyer, car nous avons montré les preuves scientifiques du rôle que nous jouons. Cependant, nous avons besoin de financement pour soutenir nos efforts de protection des forêts.

La diversité des contextes nationaux et locaux en Asie doit être prise en compte

L'Asie est une région très diversifiée, y compris en ce qui concerne le pourcentage de populations autochtones, qui varie de un à quarante pour cent selon les différents pays.

Il existe également d'énormes différences dans la façon dont les peuples autochtones sont organisés. Dans certains pays, tous les peuples autochtones se sont regroupés au sein d'une organisation faïtière. Dans d'autres pays, les institutions coutumières actives sont complétées par différents types d'organisations. Le réseau régional, Asia Indigenous Peoples Pact (AIPP) compte 46 membres dans 14 pays ; certaines sont des fédérations nationales, d'autres des organisations locales. Tous ne sont pas officiellement enregistrés et il existe de grandes différences en termes de capacités institutionnelles et de niveaux d'alphabétisation. La diversité linguistique est une autre caractéristique de la région asiatique.

La reconnaissance des droits des peuples autochtones dans la législation et les politiques varie au sein de la région, mais la plupart des pays ne disposent pas d'un cadre solide pour la protection des droits aux terres, territoires et ressources. Certains pays ne reconnaissent même pas l'existence des peuples autochtones. De même, l'ouverture de l'espace civique, mais il existe des tendances inquiétantes de rétrécissement de l'espace dans la région. Dans certains pays, les gouvernements ont mis en place des restrictions pour l'enregistrement officiel des organisations de peuples autochtones et/ou pour l'accès aux financements étrangers, ce qui rend presque impossible pour ces organisations de recevoir des fonds. Dans certains pays, le processus d'obtention de l'approbation pour recevoir un financement étranger est si long, compliqué et déroutant que la plupart des organisations abandonnent au préalable. Dans certains pays, même la conception d'un projet qui traite des droits des peuples autochtones peut être très délicate.

Nous devons travailler sur la base de cette réalité et tenir compte des contextes, des capacités et de la diversité locaux et nationaux.

PRINCIPES POUR LE SOUTIEN AUX PEUPLES AUTOCHTONES EN ASIE

Une approche fondée sur les droits est une exigence

La reconnaissance et la protection de nos droits collectifs sont à la base de la collaboration avec les peuples autochtones. Les fonds engagés dans le cadre de l'Engagement doivent être guidés par une approche fondée sur les droits conformément à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (UNDRIP).

Les cinq États qui soutiennent l'Engagement (Allemagne, Pays-Bas, Norvège, Royaume-Uni et États-Unis) ont tous voté pour l'adoption de l'UNDRIP. De plus, l'Allemagne, la Norvège et les Pays-Bas ont ratifié la Convention n° 169 de l'OIT sur les peuples autochtones et tribaux. Cependant, les implications opérationnelles de ces instruments peuvent ne pas être claires pour eux lorsqu'ils agissent en tant que bailleurs de fonds. Nous devons travailler avec les donateurs pour leur montrer comment leurs obligations au titre des instruments internationaux peuvent servir de guide, de cadre et de base à notre collaboration. De même, nous devons clarifier la portée d'une approche fondée sur les droits concernant les droits des femmes et des personnes handicapées, y compris au sein des communautés autochtones où elles peuvent être repoussées par certains chefs traditionnels, par exemple en ce qui concerne les droits des femmes et des jeunes.

Tant les peuples autochtones reconnus comme tels par les États que ceux qui ne sont pas encore reconnus doivent être pris en compte dans le cadre de l'Engagement. La reconnaissance légale en tant que peuples autochtones avec des droits collectifs devrait être une priorité pour le financement.

Les populations autochtones numériquement peu nombreuses ont droit à toute la gamme des droits collectifs. Par conséquent, selon les principes d'inclusion et de non-discrimination, le nombre/la taille d'une population autochtone ne devrait pas être un critère de soutien.

Les droits de consultation sur les questions qui les concernent ; à la participation à la prise de décision et de donner ou de refuser le consentement libre, préalable et éclairé sont des éléments essentiels des droits des peuples autochtones. L'autonomisation des peuples autochtones pour plaider en faveur d'une reconnaissance adéquate de ces droits dans la législation et les politiques devrait être une priorité.

Améliorer la cohérence du soutien des donateurs aux peuples autochtones

L'influence des donateurs s'étend au-delà de l'argent qu'ils versent. Par conséquent, la plus grande demande n'est pas seulement sur la finance. Les donateurs sont encouragés à aligner leurs engagements de financement sur le soutien à la promotion et à la protection des droits des peuples autochtones de manière plus générale. Cela implique de construire de larges alliances pour les droits des peuples autochtones ; rechercher des synergies entre les interventions à différents niveaux et utiliser tous les outils à portée de main, y compris la coopération bilatérale, le dialogue et la présence diplomatiques, la voix dans les agences multilatérales, le financement direct et l'affectation des fonds dans le cadre d'interventions plus larges.

Un soutien cohérent comprend des initiatives positives visant, par exemple, à promouvoir l'inclusion des droits des peuples autochtones dans les politiques et stratégies des donateurs pour atteindre les objectifs de développement durable (ODD) et à soulever des problèmes avec les gouvernements nationaux afin de promouvoir les droits des peuples autochtones. D'autre part, les bailleurs de fonds doivent s'abstenir de certaines initiatives qui pourraient porter atteinte aux droits des peuples autochtones, par exemple soutenir le secteur minier ou l'agro-industrie qui conduirait à la conversion des forêts pour l'huile de palme.

Les donateurs doivent assurer la cohérence des politiques et des programmes, sinon ils pourraient saper l'objectif de l'Engagement. Ils doivent combiner le financement avec le dialogue diplomatique et l'influence politique pour aider à obtenir la reconnaissance indispensable des droits des peuples autochtones, qui est une condition préalable à leur tutelle des forêts.

Les peuples autochtones devraient tendre la main aux donateurs de l'Engagement au niveau national, pour les informer du travail entrepris par les organisations de peuples autochtones et engager un dialogue avec eux sur la mise en œuvre de leurs engagements dans le cadre de l'Engagement.

Les peuples autochtones ont besoin d'un soutien holistique pour poursuivre un développement durable autodéterminé

L'accent mis par l'Engagement sur les forêts tropicales/subtropicales dans les pays éligibles à l'aide publique au développement (APD) reflète l'urgence de la protection des forêts, mais les peuples autochtones d'autres écosystèmes et pays ont également besoin d'un soutien dans le contexte du changement climatique, de la perte de biodiversité et des modèles de développement non durables qui laissent les peuples autochtones à la traîne.

Pour les peuples autochtones, la conservation équivaut à un mode de vie durable et repose sur une gestion et une utilisation durable des terres, des territoires et des ressources. Ainsi, « Fortress Conservation », une approche qui exclut les peuples autochtones parce que « les populations locales

utilisent les ressources naturelles de manière irrationnelle, ce qui entraîne une perte de biodiversité »³ est inacceptable tout comme « défectueux intellectuellement ». ⁴.

Les aspects culturels, économiques et politiques de la gestion forestière durable des peuples autochtones sont tous liés. Par conséquent, les fonds engagés dans le cadre de l'Engagement devraient répondre aux besoins et priorités holistiques des peuples autochtones, y compris ceux liés aux moyens de subsistance et assurer l'inclusion des jeunes, des femmes et des personnes handicapées.

MODALITÉS DE SOUTIEN PRÉFÉRÉES

Nous avons besoin de fonds qui atteignent nos territoires et nos communautés

Moins d'un pour cent du financement climatique mondial est alloué aux peuples autochtones et aux communautés locales. De plus, seule une fraction de ce financement atteint les organisations et les communautés des peuples autochtones, car une grande partie va aux gouvernements, aux agences multilatérales, aux intermédiaires et aux coûts de transaction. Dans un exemple concret, une ONG nationale a reçu 200'000 USD pour soutenir les peuples autochtones, mais seulement 4'000 ont été transférés à l'organisation des peuples autochtones.

Il est temps de changer cette réalité. Nous avons besoin d'un financement direct vers nos territoires, nos communautés, nos institutions et nos organisations, sinon nous ne pouvons pas contribuer efficacement à la protection de nos forêts et de notre biodiversité. Nous avons besoin d'un financement à long terme, engagé et prévisible pour protéger nos droits collectifs ; assurer la cartographie et la reconnaissance légale de nos terres, territoires et ressources ; autonomiser les personnes handicapées, les femmes et les jeunes ; renforcer nos institutions de gouvernance ; assurer des moyens de subsistance durables.

Le rôle des intermédiaires : rien sur nous sans nous

Le terme « intermédiaire » est utilisé pour désigner une gamme de différentes ONG non autochtones qui accèdent aux fonds des donateurs et acheminent les fonds ou fournissent une assistance technique aux peuples autochtones.

Le terme recouvre une gamme d'organisations très différentes, à la fois dans leur orientation, leur taille et leur alignement sur les droits des peuples autochtones. Alors que certains intermédiaires ont été des alliés fidèles des peuples autochtones au fil des ans, d'autres agissent de manière plus opportuniste pour accéder aux fonds au nom des peuples autochtones sans mandat clair ni consentement des peuples autochtones.

Dans certains cas, les intermédiaires peuvent jouer un rôle positif, mais la question clé est de savoir si les organisations représentatives des peuples autochtones sont impliquées dans le processus décisionnel concernant l'allocation et la mise en œuvre des fonds ; des donateurs à l'intermédiaire et de l'intermédiaire aux communautés autochtones. Dans tous les cas, l'implication d'intermédiaires est

³Robbins 2007 et Brockington 2002. "Sage Encyclopedia of Environment and Society." Critique de la « Fortress Conservation » dans la base de données de méta-analyse des systèmes socio-écologiques : théorie. SESMAD 2014.

⁴Reyes, Giovanni. « Cartographier les traces de nos ancêtres : notre clé pour décoloniser la conservation. Présentation lors d'un webinaire intitulé "Décoloniser la conservation : qu'est-ce que cela signifie pour les peuples autochtones" le 12 août 2020, citant Lara Dominguez et Collin Luoma dans "Décoloniser la politique de conservation. Comment les idéologies de la terre coloniale et de la conservation persistent et perpétuent les injustices autochtones au détriment de l'environnement. MPDI. 25 février 2020.

coûteuse et réduit considérablement les fonds destinés aux organisations et communautés de peuples autochtones. Par conséquent, la valeur ajoutée doit être clairement établie.

Les intermédiaires proposent également d'établir un mécanisme de suivi global pour l'Engagement, mais ils n'ont jamais consulté l'initiative avec les peuples autochtones.

Conformément aux droits inscrits dans l'UNDRIP, les peuples autochtones doivent participer aux processus de prise de décision sur les questions qui les concernent. Ils doivent s'asseoir avec les donateurs - et les intermédiaires si nécessaire - pour décider comment l'argent est utilisé et avoir des dialogues réguliers pour discuter de la mise en œuvre, du contrôle et du suivi.

Le concept d'institutions représentatives des peuples autochtones, conformément à l'UNDRIP, doit être clarifié aux donateurs et aux intermédiaires. Sur cette base, la participation aux processus décisionnels des organisations représentatives des peuples autochtones doit être assurée, sur la base de l'autosélection. De tels processus doivent être soutenus par des ressources.

Cela présente également des avantages opérationnels ; la qualité des connaissances sur la situation sur le terrain des institutions représentatives des peuples autochtones est bien supérieure à celle des ONG.

Nous avons des capacités et des potentiels qui attendent d'être exploités

Nous entendons souvent dire que les peuples autochtones n'ont pas les capacités de gérer les fonds et d'atteindre le niveau requis pour « absorber » les 1,7 milliard de dollars américains engagés dans le cadre de l'Engagement. Cependant, la mise à l'échelle peut également signifier faire de petites choses à l'échelle mondiale. Nous devons renforcer notre capacité à évoluer dans une expansion horizontale.

Nous avons expérimenté la mise en œuvre de projets à grande échelle avec des budgets moyens, car la participation pleine et effective des communautés autochtones a permis de dépasser les objectifs !

Bon nombre d'entre nous ont renforcé nos capacités au fil des ans; cela ne s'est pas fait du jour au lendemain. Au lieu de cela, nous avons décidé de ne pas nous excuser et de nous pousser jusqu'aux limites ; développer les compétences qui peuvent répondre aux exigences modernes, apprendre l'anglais, développer des systèmes comptables. Nos ancêtres ont également dépassé leurs capacités, afin de défendre la terre. Si nous disons « nous ne pouvons pas », alors d'autres nous exploiteront. On peut le faire!

Nous établirons le Fonds de solidarité des peuples autochtones d'Asie

Nous allons établir notre propre mécanisme de financement régional pour l'Asie que nous contrôlons, gouvernons et exploitons. Le nom sera le **Fonds de solidarité des peuples autochtones d'Asie** (le Fonds IPAS).

Les opérations du Fonds IPAS seront mesurées selon nos propres normes qui garantiront la transparence et la responsabilité envers les donateurs et les communautés. Il sera culturellement et sensible au genre, inclusif et accessible.

La mise en place peut être complexe, mais nous allons capitaliser sur nos expériences, consolider et petit à petit nous agrandir. Avec le temps, le mécanisme peut canaliser diverses sources de financement vers les communautés autochtones dans tous les écosystèmes d'Asie. Lorsque les organisations de peuples autochtones sont confrontées à des restrictions d'accès aux fonds étrangers, nous explorerons et organiserons des mécanismes fiscaux permettant l'acheminement des fonds.

L'objectif final est d'établir un fonds de dotation qui peut devenir une source de financement récurrent pour les organisations des peuples autochtones à travers l'Asie. Les prochaines étapes de l'établissement sont les suivantes :

- Nous demanderons de l'aide pour diffuser davantage les recommandations de l'atelier régional pour l'Asie parmi nos mandants et entreprendre des consultations sur la création du Fonds IPAS.
- L'AIPP et l'AMAN convoqueront un groupe de travail, composé des quatre membres du groupe de référence et de deux experts autochtones supplémentaires pour développer davantage le Fonds IPAS.
- Les principaux éléments du Fonds IPAS seront présentés à la COP 27, avec pour objectif d'obtenir un engagement de financement initial (financement de démarrage) d'au moins 0,5 million USD pour la création du Fonds.

Renforcer le dialogue, la transparence et la responsabilité dans le contexte de l'Engagement

Très peu d'informations sur l'Engagement ont atteint les peuples autochtones, et il n'y a pas de mécanismes établis pour le dialogue ou le suivi de l'Engagement. Cela implique un risque que les fonds n'atteignent pas les communautés autochtones, et nous échouons à nouveau.

Nous devons maximiser l'opportunité offerte par l'Engagement de faire une réelle différence dans la vie des peuples autochtones en renforçant le dialogue, la transparence, la responsabilité et les capacités. Nous proposons donc les recommandations suivantes :

- Établir un mécanisme de dialogue et d'engagement continus des peuples autochtones avec les donateurs de l'Engagement (au moins une fois par an), tout au long de la durée de l'Engagement, en s'appuyant sur ce qui a déjà été initié avec le Groupe de référence
- Divulguer des informations sur les contributions et les allocations dans le cadre de l'engagement
- Établir un mécanisme de suivi pour suivre les engagements pris dans le cadre de l'Engagement avec la participation directe des peuples autochtones
- Organiser une session mutuelle de renforcement des capacités des donateurs et des leaders autochtones, dès que possible
- Donner la priorité à l'allocation directe des fonds aux organisations des peuples autochtones plutôt qu'aux intermédiaires (le groupe de référence peut aider les donateurs à identifier les organisations des peuples autochtones dans la région)
- Soutenir une plate-forme mondiale d'échange entre les peuples autochtones, y compris les ressources nécessaires pour mener des consultations et des activités de sensibilisation à différents niveaux (national et régional)

À court terme, nous profiterons de la prochaine réunion du groupe de référence et de la COP 27 pour présenter les recommandations des peuples autochtones d'Asie au groupe des donateurs.

NORMES OPÉRATIONNELLES

Définition des priorités de financement

Les organisations et réseaux de peuples autochtones en Asie ont de riches expériences en termes d'identification participative des priorités de financement. Bien qu'ils aient des pratiques et des cycles de consultation et de planification différents, tous suivent une approche ascendante, à travers laquelle les priorités sont définies au niveau local/municipal, puis agrégées par des processus infranationaux, nationaux et régionaux. Les recherches, informations et données disponibles sont

également utilisées comme point de départ pour les consultations. Toute proposition soumise aux donateurs doit être consultée et avoir le consentement des communautés.

Il est important que ces processus consultatifs incluent les femmes, les jeunes, les personnes âgées et les personnes handicapées pour s'assurer que leurs besoins et priorités particuliers sont pris en compte. Garantir l'inclusivité peut nécessiter des consultations séparées avec des groupes de titulaires de droits et des mesures spéciales telles que l'interprétation en langue des signes.

Les priorités locales sont essentiellement déterminées par des contextes spécifiques ; catastrophes, déplacements, pression sur les moyens de subsistance, accès à l'énergie, à l'éducation, etc. Lorsqu'il existe des priorités concurrentes, les organisations entreprennent des évaluations des besoins et des lacunes pour déterminer ce qui est le plus urgent et éviter les chevauchements avec d'autres interventions. Des évaluations des risques sont également entreprises par la plupart des organisations, y compris l'évaluation des risques de refoulement de la part de gouvernements autoritaires.

Une autre caractéristique commune est la flexibilité de la programmation ; toutes les organisations entreprennent des consultations et des évaluations régulières, afin de réaligner leurs programmes sur les besoins des communautés, qui peuvent évoluer à mesure que les contextes changent. Cela se heurte parfois au manque de flexibilité des bailleurs de fonds ; s'ils n'acceptent pas de réaligner les fonds sur la réponse nécessaire aux catastrophes, par exemple.

L'Engagement reflète certaines des principales priorités des peuples autochtones, mais devra être interprété de manière flexible pour correspondre aux priorités et aux besoins divers et holistiques des peuples autochtones.

Accès au financement

La plupart des organisations de peuples autochtones en Asie ont un accès très limité au financement et consacrent énormément de temps et de ressources humaines à essayer de collecter des fonds. De nombreuses organisations entreprennent des cartographies des donateurs et répondent aux appels à propositions, mais même lorsque le soutien aux peuples autochtones est mentionné, nous ne pouvons pas rivaliser avec les ONG qui sont des experts des cadres logiques, des cadres axés sur les résultats, etc. L'exigence de candidatures en ligne en anglais est un autre obstacle majeur. .

La plupart des organisations reçoivent des fonds d'ONG internationales, de l'ordre de 5 à 50'000 USD par projet. Cela implique également que de nombreuses organisations ont plusieurs donateurs (jusqu'à 17 pour une seule organisation) et de nombreux projets de courte durée (jusqu'à un an).

L'Engagement semble avoir suscité un intérêt accru de la part des ONG pour approcher les organisations de peuples autochtones et obtenir d'elles des informations afin que les ONG reçoivent les fonds des donateurs de l'Engagement.

Pour améliorer l'accès des peuples autochtones, les donateurs devraient affecter des fonds et fournir des subventions spécifiques avec des exigences simplifiées pour les peuples autochtones. Ils devraient concevoir différents types de subventions, pour répondre aux capacités croissantes et consolidées des organisations de peuples autochtones. L'objectif est d'assurer un financement à long terme pour les organisations des peuples autochtones, qui soit aligné sur leurs propres plans stratégiques et priorités.

Nous avons besoin de règles et de procédures opérationnelles transparentes, flexibles et responsables

Les organisations des peuples autochtones doivent assurer une transparence et une responsabilité dans les deux sens; vis-à-vis des donateurs et des membres/constituants. Actuellement, ces exigences ne se renforcent pas. Les organisations doivent donc déterminer soigneusement leurs relations avec les donateurs et avec les communautés.

Garantir une consultation communautaire inclusive et une participation aux processus de prise de décision fait déjà partie de la transparence et de la responsabilité.

De nombreux donateurs se concentrent sur la responsabilité par le biais de reçus et ne comprennent pas qu'il est extrêmement difficile et culturellement inapproprié d'obtenir des reçus papier originaux dans des magasins situés dans des communautés éloignées, ce qui impliquera également des coûts élevés. Par exemple, si un projet achète un cochon pour nourrir une communauté locale lors d'une réunion, un reçu papier peut ne pas être le seul - ou le meilleur - moyen de fournir une preuve d'achat. Nous devrions redéfinir la signification des reçus originaux et explorer des moyens novateurs d'assurer une reddition de comptes efficace et peu coûteuse. Une vidéo du chef de communauté ou des photos de la communauté mangeant le cochon peuvent-elles prouver l'achat ?

Il faut aussi évaluer les coûts réels assumés par les communautés. La contribution des communautés est appelée contribution « en nature », et toujours sous-estimée. Nous devons être en mesure de calculer la valeur monétaire des contributions communautaires, telles que la nourriture et le temps. C'est ainsi que les donateurs peuvent comprendre que leur argent sert uniquement à apporter ce qui n'est pas disponible dans la communauté, comme le GPS et l'ordinateur.

De nombreux donateurs fixent une limite aux frais de ressources humaines et de bureau ; généralement 10 à 20 %. Cependant, les besoins en personnel, en communication et en transport peuvent être plus importants. Ces coûts ne doivent pas être limités mais raisonnables et justifiés. Les bailleurs de fonds doivent également reconnaître l'important investissement en ressources humaines nécessaire à la préparation de la proposition et rembourser ces coûts.

De nombreuses organisations autochtones éprouvent des difficultés dans leur communication avec les donateurs et les défis et les solutions se perdent dans la traduction. Cette situation est aggravée par les changements rapides de personnel au sein des agences donatrices, ce qui signifie souvent que les relations doivent être reconstruites à partir de zéro. Il est également nécessaire d'avoir. Les gens des agences donatrices ne font pas confiance aux accords oraux ou à WhatsApp, donc tous les accords doivent être écrits.

De même, les préférences changeantes des bailleurs de fonds pour les formats de candidature et de projet posent un défi. Ils ont d'abord exigé des cadres logiques, avec des indicateurs, des risques et des hypothèses. À l'époque, c'était le cadre des résultats et maintenant, ils veulent voir les théories du changement. Tous ces formats sont complètement étrangers aux communautés autochtones. Un défi spécifique pour l'Asie est la question de la langue et de l'alphabétisation. Nos communautés ne peuvent pas écrire en anglais ou préparer des cadres logiques et des propositions.

Le manque d'harmonisation des exigences et des procédures entre les bailleurs de fonds pose de gros problèmes à certaines organisations de peuples autochtones. Une organisation a déclaré avoir reçu des fonds de 17 donateurs différents ; chacun avec des exigences et des procédures individuelles pour les formats, les rapports et l'audit. Une autre organisation reçoit des fonds du même donateur via trois intermédiaires différents, triplant ainsi les exigences en matière de rapports, d'audit et d'évaluation, etc.

Nous devons trouver des moyens de rapprocher ces mondes complètement différents. Nous devons éduquer et éclairer les donateurs sur les réalités des peuples autochtones, et ils doivent mettre en place des mécanismes de règlement des griefs pour garantir que les peuples autochtones qui sont négativement affectés par des projets de développement tels que les activités de conservation des forêts disposent de canaux pour s'adresser aux donateurs. Nous devons faire preuve d'innovation pour faciliter la compréhension du terrain par les donateurs et remplacer la responsabilité basée sur les reçus par une responsabilité basée sur les résultats et adaptée à la culture. Peut-être que notre fonds IPAS régional peut accepter des propositions et des reconnaissances de fonds basées sur des vidéos de dirigeants communautaires ainsi que l'utilisation de « accusés de réception » en remplacement des « reçus officiels » que la plupart des communautés n'ont pas .

D'autres bonnes pratiques sur lesquelles nous pouvons nous appuyer incluent le mentorat pour faciliter la conformité aux exigences des donateurs ; souplesse pour permettre l'ajustement de la conception du projet lorsque les circonstances changent; la fourniture d'un financement de base aux organisations de peuples autochtones ; des formats simplifiés de rapportage et de comptabilité comparables au niveau de financement ; l'inclusion de fonds flexibles pour répondre aux urgences et aux catastrophes dans la conception des projets ; et un suivi axé sur les enseignements tirés plutôt que sur le contrôle.

Nous devons faire nos preuves ; être responsable. Garantir la participation de la communauté est crucial pour que les communautés puissent surveiller la performance de leurs organisations. Les rapports, audits et autres informations doivent être régulièrement mis à la disposition des membres de la communauté dans des langues qu'ils peuvent comprendre.

Nous avons également besoin de politiques opérationnelles solides (y compris sur la lutte contre la corruption et l'égalité des sexes), de manuels et de garanties, qui indiquent la manière de faire les choses mais incluent également une liste négative de ce qui ne peut pas être fait avec les fonds ; par exemple, transférer des terres autochtones à des tiers ou modifier le paysage.

DOMAINES SPÉCIFIQUES DE SOUTIEN DANS LE CADRE DE L'ENGAGEMENT

Dans le cadre de l'Engagement, les donateurs « s'engagent à renouveler leurs efforts collectifs et individuels pour mieux reconnaître et faire progresser le rôle des peuples autochtones et des communautés locales en tant que gardiens des forêts et de la nature, en partenariat avec les gouvernements et d'autres parties prenantes, avec un accent particulier sur le renforcement régimes fonciers, protégeant les droits à la terre et aux ressources des peuples autochtones et des communautés locales, et protégeant les défenseurs autochtones et communautaires des forêts et de la nature » ⁵. De plus, ils s'engagent à soutenir « les processus nationaux de réforme foncière et forestière et leur mise en œuvre, et à soutenir les mécanismes de résolution des conflits ».

Dans les sections suivantes, nous présentons les considérations et recommandations spécifiques des peuples autochtones d'Asie concernant le soutien aux défenseurs des droits humains des peuples autochtones ; résolution de conflit ; la réforme de la politique nationale, et ; mobilisation régionale et internationale.

⁵Voir : <https://ukcop26.org/cop26-iplc-forest-tenure-joint-donor-statement/>

Défenseurs des droits humains des peuples autochtones

De nombreux peuples autochtones sont confrontés à l'intrusion de leurs terres, au rétrécissement de l'espace démocratique et à la persécution de leurs dirigeants. Cependant, il est de plus en plus difficile de lever des fonds pour la protection des droits de l'homme, et de nombreux donateurs ne soutiennent pas le « plaidoyer ». Une bonne pratique à reproduire au niveau régional consiste à allouer 2,5 % de tous les financements du projet à l'intervention d'urgence, y compris pour la sécurité des communautés et des défenseurs.

Le besoin le plus immédiat est d'accroître la sécurité des personnes à risque grâce à un soutien financier pour : un refuge dans diverses zones ; bourses de voyage, visas et passeports ; soutien aux familles (les défenseurs sont souvent les soutiens de famille) ; un soutien juridique pour ceux qui font face à de fausses accusations ; accès à la justice des victimes (honoraires des avocats, etc.). De plus, un soutien financier est nécessaire pour :

- Sensibiliser et renforcer les capacités des défenseurs des droits humains des peuples autochtones
- Accroître la participation des représentants autochtones dans les différents mécanismes régionaux et internationaux pour faire entendre notre voix et signaler les violations des droits humains
- Renforcer l'engagement des peuples autochtones avec les institutions nationales des droits de l'homme (INDH) et les médias
- Entreprendre des recherches et de la documentation sur la situation des défenseurs des droits humains des peuples autochtones.
- Entreprendre des dialogues communautaires avec ceux qui peuvent être des alliés des peuples autochtones dans la lutte
- Faciliter le dialogue, les visites d'exposition et le renforcement des capacités des gouvernements (parlementaires, institutions gouvernementales, etc.) pour mieux comprendre la situation des défenseurs des droits humains des peuples autochtones

Résolution de conflit

De nombreux peuples autochtones d'Asie vivent dans des zones de conflit. Nous devons faire attention à la façon dont nous encadrons la discussion sur le conflit. Par exemple, les peuples autochtones sont blâmés pour avoir créé des conflits lorsque leurs territoires sont envahis, leurs lois coutumières bafouées et lorsqu'ils disent NON au consentement libre, préalable et éclairé.

Les donateurs doivent être sensibles aux conflits et suivre une approche « ne pas nuire » pour ne pas créer ou renforcer les conflits entre les secteurs autochtones et non autochtones de la société, et entre et parmi les peuples autochtones. Les donateurs ne peuvent pas forcer les gouvernements, mais ils peuvent jouer un rôle clé en facilitant le dialogue, en servant de médiateurs et en aidant à établir des relations constructives entre les gouvernements et les peuples autochtones.

Les domaines concrets de soutien sont :

- Équipements de base dans les zones touchées par le conflit et pour les personnes déplacées à l'intérieur du pays, par exemple au Myanmar.
- Missions d'évaluation des besoins et d'établissement des faits pour les peuples autochtones travaillant sur le terrain dans les zones de conflit
- Renforcement de la confiance entre les parties en conflit,
- Négociations de paix et inclusion des droits des peuples autochtones dans les négociations de paix
- Réparation pour les peuples autochtones en situation post-conflit, qui ont été déplacés et dont les terres ont été accaparées

- Fournir un accès à l'éducation, à la santé et à l'autonomisation des communautés pour la consolidation de la paix après les conflits
- Assurer la sécurité des ex-combattants et/ ou des rapatriés rebelles
- Reconnaissance des droits des peuples autochtones au consentement libre, préalable et éclairé dans les lois et les politiques

Réforme de la politique nationale

Dans de nombreux pays asiatiques, les lois et politiques relatives aux droits des peuples autochtones sont peu reconnues. Cependant, les politiques nationales et les objectifs de développement fixent le cadre pour le niveau local. Par exemple, en Indonésie, le gouvernement a déclaré que le carbone appartient à l'État, ce qui compromettra les droits fonciers et la tutelle des forêts des peuples autochtones. La réforme des politiques nationales est donc une priorité. Les donateurs peuvent aider à influencer les gouvernements par le dialogue.

Les domaines de soutien prioritaires comprennent :

- Révision des lois nationales qui discriminent les peuples autochtones
- Reconnaissance du droit des peuples autochtones au consentement libre, préalable et éclairé dans les lois et les politiques
- Renforcement des capacités et sensibilisation des responsables gouvernementaux, des juges, des députés, etc.
- Dialogue ouvert avec les gouvernements
- Améliorer la cohérence au sein des agences gouvernementales nationales
- Analyse du contexte juridique national et du droit coutumier
- Formation pour les communautés autochtones afin qu'elles puissent suivre et rattraper les processus d'élaboration des politiques et répondre par des interventions d'urgence
- Création de groupes parlementaires pour la promotion des droits des peuples autochtones dans la législation

Engagement régional et international.

Les principaux mécanismes et processus relatifs aux droits de l'homme et au changement climatique pertinents pour les peuples autochtones comprennent :

- L'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones
- Le Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones
- Le Rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones
- L'examen périodique universel
- La Convention sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et le Comité de la condition de la femme
- La Convention et le Comité des droits des personnes handicapées
- La Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur la lutte contre les changements climatiques
- La Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique
- Semaine du climat
- Processus internes des peuples autochtones (aux niveaux national, régional et mondial)

Les exigences des peuples autochtones en matière de participation pleine et effective à tous les niveaux comprennent :

- Accès à l'information pour les peuples autochtones afin de comprendre les mécanismes et comment s'engager. Inversement, les donateurs doivent comprendre les peuples autochtones
- Respect du principe d'autosélection des représentants des peuples autochtones
- Cohérence des politiques concernant les peuples autochtones (notamment entre les domaines du climat et des droits de l'homme)

- Facilitation des processus internes des peuples autochtones à tous les niveaux (national, régional et mondial)
- Inclusion des femmes, des jeunes, des personnes autochtones handicapées.
- Mesures pour répondre aux besoins des personnes autochtones handicapées (telles que l'interprétation en langue des signes et l'assistance personnelle)
- Dérogations à l'obligation d'obtenir l'approbation du gouvernement/lettre d'appui
- Fonds flexible pour couvrir tous les frais de voyage pertinents (passeport, visa, assurance, transport local)
- Financement anticipé (pas de remboursement), car la plupart des représentants autochtones n'ont pas d'argent pour avancer des billets, etc.